

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

BUDGET PRIMITIF - PRINCIPAL

ANNEE 2020

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe annuellement au budget primitif. La présente note répond à cette obligation.

Afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux, l'ensemble des documents budgétaires seront disponibles sur le site internet de la commune et pourront être consultés sur simple demande au secrétariat de la mairie aux jours et heures d'ouverture.

I. Le cadre général du budget

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril de l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

A titre exceptionnel, du fait du renouvellement des conseils municipaux et de la crise sanitaire liée au COVID-19, la date limite de vote des budgets primitifs a été fixée au 31 juillet 2020, délai de rigueur.

Le budget 2020 a été voté par le conseil municipal le 10 juillet 2020. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases définies en commissions des finances réunies les 9 mars, 15, 22, 29 juin et 6 juillet 2020.

Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- De maintenir le même niveau de fiscalité locale,
- De mobiliser des subventions auprès des partenaires financiers chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1- Les dépenses de fonctionnement

Elles sont constituées des charges d'entretien et de consommation des biens communaux, des achats de matières premières et de fournitures, des prestations de services, des salaires du personnel, des subventions versées aux associations et des intérêts des emprunts.

Les principales dépenses de fonctionnement :

	BUDGET 2019	REALISATIONS 2019	PROPOSITION 2020
011 Charges à caractère général	615 870,00 €	564 961,12 €	484 796,00 €
012 Charges de personnel	1 305 470,00 €	1 304 463,35 €	1 292 400,00 €
65 Charges de gestion courante	212 934,00 €	189 736,34 €	211 312,00 €
66 Charges financières	48 251,00 €	48 250,19 €	62 717,00 €
67 Charges exceptionnelles	4 000,00 €	0,00 €	12 200,00 €

⇒ Des charges à caractère général (chapitre 011) en diminution du fait de la crise sanitaire liée au COVID-19

Les charges à caractère général sont en diminution pour 2020 du fait de la crise sanitaire ayant eu pour conséquence la fermeture momentanée des services municipaux et le report et/ou l'annulation d'animations municipales.

Certaines dépenses sont à noter :

- Contrat de location et de maintenance du dispositif de vidéo protection mis en place courant 2019. Durée 5 ans.

- Entretien du matériel roulant et notamment les grosses réparations sur le tractopelle et le véhicule PIAGGIO (ponctuel).

⇒ Des dépenses de personnel (chapitre 012) relativement stable

Au 1^{er} janvier 2020, la commune compte 36 agents dont 32 titulaires, 3 non titulaires en remplacement de personnel absent ou en renfort de service et 1 agent en contrat aidé (PEC) soit 36 agents en activité. Depuis, les effectifs ont évolué et sont, au 1^{er} juillet, les suivants : 32 titulaires dont 2 en disponibilité et 5 agents non titulaires soit 35 agents en activité.

Mouvements de personnel impactant sur la charge de personnel :

Fin 2019, un agent a été placé en retraite pour invalidité. Le contrat d'apprentissage s'est terminé et n'a pas donné lieu à un nouveau recrutement. Deux agents ont été placés à leur demande en disponibilité respectivement en février et mai 2020. Un seul de ces agents a été à ce jour remplacé.

La fermeture d'une classe maternelle à la rentrée 2020 devrait permettre de réaffecter l'agent occupant les fonctions d'ATSEM sur le service animation dont un agent est placé en congé maternité.

⇒ **Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

- Indemnités des élus : l'enveloppe globale a été revue à la hausse suite au renouvellement du conseil municipal.
- Participation au CCAS maintenue à 8 000 €,
- Subventions aux associations : 21 700€,
- Contingent incendie : 82 761.07 €,
- Participation au SIVU du pont de TABARKA : 10 000 € pour la réalisation des travaux de mise en sécurité du pont.

⇒ **Les charges financières (chapitre 66)**

Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts de la dette. Le montant inscrit au BP 2020 est de 62 717 €, en évolution par rapport aux années précédentes du fait de la souscription de nouveaux emprunts pour la construction des salles associatives et pour le préfinancement de la TVA (crédit relais).

⇒ **Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Les crédits inscrits ont permis l'acquisition à titre exceptionnel de masques réutilisables pour la population pour un montant de 11 198.83 €.

Une participation de l'Etat évaluée à 4 000 € devrait être versée à la commune mais en l'absence de notification n'a pas été inscrite au budget.

2- Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, ALSH, concession de cimetière...), aux impôts locaux, aux dotations et participations versées par l'Etat et autres organismes (CAF, Agglo, ...).

L'excédent antérieur reporté est de 38 498.17 €.

Les principales recettes de fonctionnement :

	BUDGET 2019	REALISATIONS 2019	PROPOSITION 2020
70 Produit des services	168 396,00 €	169 701,52 €	122 169,00 €
73 Impôts et taxes	1 509 990,00 €	1 515 706,39 €	1 455 786,00 €
74 Dotations et participations	515 552,00 €	526 450,99 €	533 568,00 €

⇒ **Les produits des services**

Le produit des services attendu est en diminution du fait de la crise sanitaire liée au COVID - 19 ayant eu pour conséquence la fermeture momentanée des services municipaux (ALSH, ALP, cantine ...) et l'annulation de manifestations municipales (fête de la musique, fête d'été ...).

⇒ **La fiscalité**

Le produit attendu de la fiscalité locale à taux constant s'élève à 1 044 674 €.

TAXES	RAPPEL 2019			2020			
	Taux	Bases d'imposition effectives	Produit fiscal	Bases d'imposition prévisionnelles	Evolution des bases	Produit fiscal attendu à taux constants	Evolution du produit fiscal
HABITATION	9,17%	4 794 160	439 624	4 838 000	0,91%	443 645 €	4 020 €
FONCIERE BÂTI	18,40%	3 146 029	578 869	3 169 000	0,73%	583 096 €	4 227 €
FONCIERE NON BÂTI	79,00%	23 058	18 216	22 700	-1,55%	17 933 €	-283 €
total			1 036 710			1 044 674 €	7 964 €

⇒ Les dotations de l'Etat

Le montant total de DGF notifié pour l'année 2020 s'élève à 397 352 € (en augmentation par rapport à 2019) et se décompose comme suit :

- Dotation forfaitaire : 315 311 €
- Dotation de solidarité rurale : 42 809 €
- Dotation nationale de péréquation : 39 232 €

Pour mémoire :

2013 : 510 211 €
2014 : 483 660 €
2015 : 434 236 €
2016 : 386 323 €
2017 : 365 897 €
2018 : 372 605 €
2019 : 382 018 €

La recette attendue au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrements est de 103 459 €.

La recette attendue au titre du FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) n'a volontairement pas été inscrite au budget primitif et fera l'objet dès sa notification d'une décision modificative. A titre indicatif, la commune a perçu au titre du FPIC 2019 la somme de 73 324 €.

⇒ Autres participations

A noter la participation de la CAF au titre de la CTG (convention territoriale globale ex. contrat enfance jeunesse) estimée à 72 212€.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement soit 137 779.17 €.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 201 671.17 €.

III. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : l'autofinancement, qui correspond au solde excédentaire de la section de fonctionnement, la taxe d'aménagement, le Fonds de Compensation de la TVA, les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et les emprunts.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	BUDGET 2019	REALISATIONS 2019	PROPOSITION 2020
01 Solde d'exécution d'inv. reporté	-	-	307 005,74 €
020 Dépenses imprévues	-	-	20 000,00 €
040 Opérations d'ordre	33 000,00 €	21 097,30 €	11 000,00 €
16 Remboursement d'emprunt + caution	280 924,26 €	280 114,26 €	129 606,00 €
20 Etudes			
21 Acquisitions	2 068 890,06 €	1 815 422,06 €	533 088,50 €
23 Travaux			
TOTAL	2 382 814,32 €	2 116 633,62 €	1 000 700,24 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	BUDGET 2019	REALISATIONS 2019	PROPOSITION 2020
01 Solde d'exécution d'inv. reporté	81 439,92 €	-	-
21 Virement section fonctionnement	239 774,36 €		137 779,17 €
10 Dotations	289 872,08 €	269 679,50 €	383 317,07 €
13 Subvention	659 879,20 €	255 607,70 €	479 604,00 €
16 Emprunt/caution	1 202 900,76 €	1 202 900,76 €	0,00 €
TOTAL	2 473 866,32 €	1 728 187,96 €	1 000 700,24 €

Les travaux en régie (opération d'ordre 040) sont évalués pour 2020 à 11 000 €. Des dépenses pour imprévues ont été inscrites pour un montant de 20 000 €.

⇒ **Les principaux projets de l'année 2020 sont les suivants :**

Les dépenses d'investissement 2020 sont estimées à 533 488.50 € dont 311 590.53 € en Reste à Réaliser 2019 correspondant essentiellement aux travaux de construction des salles associatives, aujourd'hui terminés.

Parmi les investissements prévus en 2020 (détail en annexe) :

- Le remplacement des menuiseries de l'école maternelle 2^{ème} et dernière tranche (dans la continuité des travaux réalisés dans l'école élémentaire) : 90 000 €.

- Installation de la climatisation école primaire (salle de motricité de l'école maternelle-restaurant scolaire école élémentaire) : 32 800 €.

- L'achat de matériel technique : tracteur, débroussailleuse, tondeuse, souffleur, autolaveuse pour un montant de 30 200€.

- La réalisation de travaux de voirie dont le programme reste encore à définir : 26 297 €.

Des crédits (études) ont par ailleurs été inscrits pour le lancement des projets suivants : Aménagement du secteur Elie GUIBERT, création d'une ludothèque dans les locaux des anciennes écoles ...

⇒ Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement prévues concernent les opérations suivantes :

- Construction de salles associatives : Agglo Béziers Méditerranée : 250 000 €, Conseil Départemental : 90 000 €.

- Installation de climatisation école primaire : Conseil Départemental : 21 800 €.

- Remplacement des menuiseries de l'école maternelle 2^{ème} et dernière tranche : Etat (DETR) : 43 024.80 €.

- Remplacement des menuiseries de l'école maternelle 1^{ère} tranche : Hérault Energies : 10 000 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 000 700.24 €.

IV. Les données synthétiques du budget

1- Etat des crédits de report

Dépenses

Opération	Article budgétaire	Libellé	Dépenses votées en 2019	Dépenses réalisées en 2019	Solde 2019	Prévisions à annuler	Dépenses à reporter sur l'année 2020
13	2183	Matériel de bureau et informatique	900,00 €	0,00 €	900,00 €	0,00 €	900,00 €
	2184	Mobilier	5 800,00 €	5 745,72 €	54,28 €	54,28 €	0,00 €
		sous total opération n°13	6 700,00 €	5 745,72 €	954,28 €	54,28 €	900,00 €
15	2184	Mobilier	1 800,00 €	0,00 €	1 800,00 €	0,00 €	1 800,00 €
		sous total opération n°15	1 800,00 €	0,00 €	1 800,00 €	0,00 €	1 800,00 €
23	2183	Matériel de bureau et informatique	23 020,00 €	7 396,82 €	15 623,18 €	0,00 €	15 623,18 €
		sous total opération n°23	23 020,00 €	7 396,82 €	15 623,18 €	0,00 €	15 623,18 €
53	202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbani	1 600,00 €	0,00 €	1 600,00 €	0,00 €	1 600,00 €
		sous total opération n°53	1 600,00 €	0,00 €	1 600,00 €	0,00 €	1 600,00 €
102	2315	Installations	2 492,00 €	0,00 €	2 492,00 €	0,00 €	2 492,00 €
		sous total opération n°102	2 492,00 €	0,00 €	2 492,00 €	0,00 €	2 492,00 €
117	2313	Constructions	1 875 784,06 €	1 606 608,71 €	269 175,35 €	0,00 €	269 175,35 €
		sous total opération n°117	1 875 784,06 €	1 606 608,71 €	269 175,35 €	0,00 €	269 175,35 €
123	2315	Installations	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
		sous total opération n°123	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
TOTAUX			1 931 396,06 €	1 619 751,25 €	311 644,81 €	54,28 €	311 590,53 €

Recettes

Opération	Article budgétaire	Libellé	Recettes votées en 2019	Recettes réalisées en 2019	Solde 2019	Prévisions à annuler	Recettes à reporter sur l'année 2020
113	1321	Etat	55 279,20 €	0,00 €	55 279,20 €	0,00 €	55 279,20 €
		sous total opération n°113	55 279,20 €	0,00 €	55 279,20 €	0,00 €	55 279,20 €
117	1323	Départements	200 000,00 €	201 000,00 €	-1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
	13251	GFP de rattachement	250 000,00 €	0,00 €	250 000,00 €	0,00 €	250 000,00 €
	16411	Emprunts en Euros	375 000,00 €	375 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		sous total opération n°117	825 000,00 €	576 000,00 €	249 000,00 €	0,00 €	250 000,00 €
TOTAUX			880 279,20 €	576 000,00 €	304 279,20 €	0,00 €	305 279,20 €

2- Etat de la dette

Objet de la dette	Année	Durée (ans)	Fin	Taux	Dette en capital à l'origine	C.R.D au 31/12/20	Annuité 2020		
							capital	intérêt	total
Stade - ARC21665	2004	20	2023	EURIBOR	600 000,00	44 949,44	42 900,00	0,00	42 900,00
Stade - ARC22692	2006	15	2021	3,69%	160 000,00	3 452,15	3 328,02	156,36	3 484,38
							3 358,72	125,66	3 484,38
							3 389,71	94,67	3 484,38
							3 420,98	63,40	3 484,38
Equipements publics	2008	15	2028	5,31%	200 000,00	103 041,25	10 133,52	6 009,58	16 143,10
RD 19 - n°8229178	2013	24	2036	5,39%	750 000,00	577 233,39	22 428,16	32 321,76	54 749,92
Renégociation prêt structuré	2019	9	2027	3,96%	177 900,76	146 009,24	16 410,20	6 539,01	22 949,21
Salles associatives - n°5424286	2019	25	2038	2,06%	750 000,00	726 763,55	23 236,45	15 578,75	38 815,20
Préfinancement TVA - Salles associatives	2019	2	2021	0,65%	275 000,00	275 000,00	0,00	1 827,22	1 827,22
					2 912 900,76	1 876 449,02	128 605,76	62 716,41	191 322,17

3- Subventions aux associations

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2020
ALPAL	150,00 €
SYNDICAT DES CHASSEURS	400,00 €
CLUB DU 3ème AGE	500,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE PRIMAIRE	3 000,00 €
DONNEURS DE SANG	450,00 €
ECL FOOTBALL CLUB	6 000,00 €
FOYER RURAL	6 500,00 €
LIGNAN KARATE CLUB	400,00 €
TENNIS CLUB	2 000,00 €
FNACA	500,00 €
LIGNAN PECHEs SPORTIVES	200,00 €
JARDINS DE RIVIERAL	200,00 €
SOUS TOTAL	20 300,00 €
FONDS D'INTERVENTION	1 400,00 €
TOTAL GENERAL	21 700,00 €

Fait à Lignan sur Orb, le 10 juillet 2020.

Le Maire,

Jean Claude RENAU.